

MAIRIE DE MAZANGÉ

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

PRÉSENTS : Mmes et MM. Patrick BRIONNE, Jacques COLAS, Didier DECLERCK, Nicole DIJON, Loïc ESSERMÉANT, Dominique GAUDRUAU, Nathalie GENTÈS, Corinne JOUSSARD, Vincent NEILZ, Mélanie OUDEYER, Jean-Yves OZAN, Jacques ROUSSELET, Carine STEFANUCCI, Evelyne VIROS.

ABSENT : M. Renaud LAMBERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Evelyne VIROS

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :

- fixé à 2 220,92 € la redevance 2021 due par la société Orange pour l'occupation du domaine public communal
- modifié un des postes d'adjoint technique
- approuvé la décision modificative budgétaire n°2-2021
- autorisé le remboursement du spectacle de Noël 2020 du RPI Lunay-Mazangé à la coopérative scolaire de Lunay
- autorisé la signature d'une convention concernant l'assurance statutaire du personnel
- validé le coût par élève des charges de scolarisation à l'école de Mazangé pour l'année scolaire 2020/2021
- validé le devis de l'Atelier Frédéric BRUXELLE de Blois d'un montant de 21 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'ancien local Poste en local commercial épicerie
- voté une subvention exceptionnelle à la nouvelle association Mazar'Fête de 300 €

Le Maire



Patrick BRIONNE